

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 4 (1926)

Artikel: Pierre a "empreinte" d'Hermance
Autor: Deonna, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PIERRE A « EMPREINTE » D'HERMANCE

Note additionnelle.

W. DEONNA.



M. Vallon a communiqué cette légende, qu'il a eu le mérite de recueillir, le 10 décembre 1925 à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Il est difficile de dire si le conteur répète une tradition orale, ou si, inconsciemment, il se souvient d'une donnée littéraire¹; nous n'avons pu toutefois retrouver celle-ci, et la première hypothèse est fort vraisemblable.

* * *

Il s'agit d'une de ces légendes relatives aux pierres, blocs erratiques, mégalithes, etc., bien connues en divers pays², qui sont déterminées par la présence de dépressions naturelles ou artificielles, évoquant l'aspect d'un pied, d'une main, ou de tout autre partie d'un corps humain, d'un sabot d'animal, de quelque objet, et attribuées par le peuple à l'action d'un être surnaturel ayant laissé cette empreinte sur la pierre. Le canton de Genève et la région limitrophe de la Haute-Savoie en offrent plusieurs exemples³: au Salève, la Pierre du Diable, avec empreinte de sabots⁴; près de la Muraz, la Pierre de St Martin, avec pied et marque d'un bâton⁵; près de Reignier, les pierres Passa Diable⁶ et du Diable⁷, avec pied du démon; près des Allinges, une

¹ Il s'agit de M. Antoine Piuz, ancien maire d'Hermance, âgé déjà à cette époque, mort depuis. M. Piuz était très au courant des souvenirs de la localité, et il raconta à M. Vallon cette légende comme un conte de veillée entendu dans sa jeunesse.

² Ex. SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, I, p. 300, 314, 359, etc. On sait combien la littérature sur ce sujet, en particulier sur les pierres à prétendues empreintes de pieds et de sabots, est considérable.

³ REVON, *La Haute-Savoie avant les Romains*, 1875, p. 52, 54 sq. Pierres à Légendes, p. 60; *Bull. Institut national genevois*, XLII, 1917, p. 255 sq., référ.; VUARNET, *Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1918, p. CXXX, etc.

⁴ *Le Salève, description scientifique*, 1899, p. 70.

⁵ *Ibid.*, p. 69; TONNEAU, *Le Salève*, p. 23; REVON, *op. l.*, p. 55.

⁶ REVON, p. 54.

⁷ BLAVIGNAC, *Mém. Soc. Hist.*, V, 1847, p. 500; REVON, p. 55.

Pierre avec empreinte de pied¹; deux autres, près de Thonon²; près d'Evires, la Pierre du Cheval, avec sabot; la Pierre à Morand, avec coup de poing d'un géant; près de Monnetier, la Pierre large, avec pied de biche³. Dans le cas présent, les dépressions ont suggéré l'idée d'une empreinte de main humaine, d'une griffe diabolique.

* * *

Le conteur a vu cette pierre dans son enfance, dit-il, et prétend qu'elle a été emportée par un archéologue genevois, et déposée au Musée de Genève. Nous connaissons une dalle couverte de cupules, trouvée dans une tombe de l'âge du bronze à Douvaine, près d'Hermance⁴; entre l'Hermance et le ruisseau de Marnod, une pierre avec empreinte de pied d'homme; il semblerait, à en croire M. Vuarnet, qu'elle existe toujours⁵, alors que Revon, qui y voit la trace de pas de fées, dit qu'elle a été détruite avant 1875⁶. Mais, si notre Musée possède dans ses collections lapidaires une pierre à cupules provenant de Salvan (Valais), donnée par M. Reber,⁷ il n'en connaît point qui soit originaire d'Hermance.

* * *

La légende n'a rien que de très conforme aux données générales relatives à ces pierres à empreintes; on y trouve les éléments suivants:

1. *Empreinte d'une main.* — Nombreuses sont les pierres qui portent la prétendue empreinte d'une main ou des doigts d'un être surnaturel⁸.

2. *Transport d'une pierre.* — La jeune sorcière emporte la pierre pour s'en servir de siège au sabbat. Des légendes attribuent en effet à des êtres surnaturels le transfert de blocs⁹; ils s'en servent volontiers de sièges; aussi reconnaît-on parfois dans les dépressions la marque de leur corps, et voit-on dans ces pierres leurs

¹ REBER, *Esquisses archéologiques sur Genève*, 1905, p. 200.

² *Ibid.*, p. 214; VUARNET, *op. l.*, p. CXXXI, n° 1-2.

³ REVON, p. 54.

⁴ REBER, *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève*, 1902, p. 9, pl. I; id., *Mém. Soc. Hist.*, XXIII, 1888-1894, p. 289, pl. I; SCHENK, *La Suisse préhistorique*, p. 487-9. Donnée à l'École d'anthropologie de Paris.

⁵ VUARNET, *Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1918, p. CXXXI, n° 3; MONTANDON *Genève, des origines aux invasions barbares*, p. 174, I.

⁶ REVON, *op. l.*, p. 54.

⁷ REBER, *Vorhistorische Skulpturen Denkmäler im Kanton Wallis*, Archiv f. Anthropologie, XXVI, 1896.

⁸ EX. SÉBILLOT, *op. l.*, I, p. 375 sq.; du diable, p. 377.

⁹ *Ibid.*, IV, p. 21 sq.

sièges, leurs fauteuils¹. Près d'Annecy, pour ne citer qu'un exemple voisin, le fauteuil de Gargantua est accompagné de la marque des mains du géant².

3. *Sabbat*. — Le peuple voit souvent dans ces pierres les témoins des réunions diaboliques, du sabbat des sorcières, de la « synagogue » selon le vieux terme, des « chettes »³. Il en est ainsi pour la pierre de la Benne, dans la commune de Publier⁴; pour la pierre plate enlevée en 1875 qui surmontait le monticule de Boussy, Haute-Savoie, appelé « le cré de la réunion de la sandgoga (synagogue) », où les chevau-chées diaboliques avaient laissé leurs empreintes⁵; pour des pierres près d'Abondance⁶ et de Thonon⁷.

4. *Amour*. — La jeune fille, fort belle, attire les galants, dont aucun ne revient après la fatale étreinte, pareille à celle du Sphinx thébain; c'est là une donnée connue du folklore. Les fées entraînent dans leurs danses les jeunes gens jusqu'à ce qu'ils en meurent⁸; des sorcières les poursuivent de leur amour⁹, et en général, celui qui a commerce ou relation avec ces êtres n'en revient pas¹⁰. De plus, les légendes relatives aux pierres ont souvent un caractère amoureux, et l'on se bornera à rappeler celle de la Pierre aux Dames, jadis à Troinex, aujourd'hui au Jardin des Bastions à Genève¹¹.

* * *

On appelait cette jeune fille « la Goguy », dit notre conteur, parce qu'elle fréquentait assidûment les synagogues ou assemblées du diable. « Il est bien peu de nos villages, dit Blavignac, où l'on ne parle du *sabbat* ou de la *schette*, assemblée nocturne des sorciers. Nous l'appelons volontiers *gogue*, aphérèse de synagogue, mot qui se prend aussi avec le sens de conventicule d'hérétiques, de schismatiques, de maudits. . . . Ne pas avoir été à la synagogue de Plainpalais est une excuse que l'on rencontre souvent dans nos anciens procès de sorcellerie. L'épithète de *goguis*, souvent employée bien injustement, s'applique à des individus qui ont souscrit au pacte infernal, ou dont les ancêtres furent forcés, au XVI^e siècle, de professer le protestantisme »¹². Le substantif féminin « *gogua* », dans le

¹ *Ibid.*, I, p. 393 sq., 313, 315, 319, etc.

² REVON, *op. l.*, p. 60.

³ BLAVIGNAC, *Mém. Soc. Hist.*, V, 1847, p. 496, note 1; SÉBILLOT, *op. l.*, I, p. 319.

⁴ REBER, *Esquisses archéologiques*, p. 204, 209.

⁵ REVON, *op. l.*, p. 54.

⁶ *Ibid.*, p. 55.

⁷ SÉBILLOT, *op. l.*, I, p. 402.

⁸ *Ibid.*, I, p. 229.

⁹ *Ibid.*, IV, p. 30.

¹⁰ *Ibid.*, I, p. 316, 318.

¹¹ *Genava*, II, 1924, p. 279.

¹² Blavignac, *L'Empre Genevois*, 1875, p. 272-3.

patois de la Suisse romande, selon Bridel, signifie « manœuvre de sorcellerie, enchantement, superstition »¹; « *gogue* » est une sorte d'appât empoisonné employé dans des maléfices. Littré cite un texte de Saint André, « Lettres au sujet de la magie »: « Des bergers de la Brie ont été condamnés à mort pour des maléfices sur les animaux qu'ils faisaient mourir par des gogues empoisonnées, qu'ils mettaient dans les lieux où ils étaient en pâturage¹; ces malfaiteurs étaient persuadés que celui qui les avait faites et mises en terre mourait dans le moment qu'on les levait »². Notons que le *goguelin* est un être fantastique dans les légendes des matelots, qui a la cale du navire pour domaine³, sans doute équivalent du *gobelin*, de même que *gogue*, appât, serait une altération de *gobe*, *gobbe*, bol pour empoisonner les bêtes⁴. Il n'y a sans doute pas lieu de songer au mot *gogue*, plaisanterie, liesse, divertissement, d'où *goguer*, plaisanter, *goguaille*, repas joyeux, *goguettes*, *goguenettes*, *goguignette*, propos joyeux, *goguelu*, content de soi, etc.⁵.

¹ BRIDEL, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1866, s. v. Gogua.

² Littré, s. v. Gogue; *Nouveau Larousse illustré*, s. v.

³ *Nouveau Larousse illustré*.

⁴ Littré, s. v.

⁵ *Dictionnaire de l'Académie*; HATZFELD; HUMBERT, *Nouveau glossaire genevois*; BRIDEL, *op. l.*



La « Pierre Martin » et le « tombeau des Druides », sur la montagne de Ballaison (Haute-Savoie).